

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 251-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.322

Déposée le : 21.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Zryd (Magglingen, PS) (porte-parole)
Graf (Interlaken, PS)
Zybach (Spiez, PS)
Egger (Hünibach, PS)
Egger (Frutigen, pvl)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.11.2020

Séance du Bureau du Grand Conseil :
Proposition du Bureau du Grand Conseil : **Sélectionner**

Débâcle des autorités dans l'affaire du Lac Bleu - institution d'une commission d'enquête parlementaire

En vertu de l'article 100 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), le Bureau du Grand Conseil est chargé de préparer un arrêté et de le soumettre au Grand Conseil en vue d'instituer une commission d'enquête parlementaire (CEP) pour élucider ce qui s'est produit lors de la rénovation du tunnel de faîte du Lötschberg.

Développement :

Les bases légales

La loi sur le Grand Conseil établit que, si des événements d'une grande portée ayant trait à l'administration cantonale demandent à être clarifiés, le Grand Conseil peut instituer une CEP (pour établir les faits, réunir d'autres moyens d'évaluation et porter une appréciation politique). Un arrêté du Grand Conseil est pour cela nécessaire. Cet arrêté définit le mandat, la composition et le secrétariat de la CEP.

Les faits à examiner

Lors de la rénovation du tunnel de faîte du Lötschberg, différents incidents lourds de conséquences ont débouché sur des abus et entraîné une profonde crise de confiance. Il est nécessaire de faire dès maintenant toute la lumière sur cette affaire. Il ne s'agit pas simplement d'un scandale écologique causé par négligence. Les autorités compétentes, l'administration et probablement aussi la justice et la police ont collectivement manqué à leurs devoirs.

Une réponse doit être apportée aux questions suivantes :

Bloc A :

La pollution des eaux souterraines et des eaux du Lac Bleu est une conséquence de la décharge illégale située dans la gravière de SHB Steinbruch & Hartschotterwerk Blausee-Mitholz. Des déblais de voies de

chemins de fer polluants (déblais, traverses et déchets spéciaux) provenant du tunnel de faîte du Lötschberg ont été traités et déposés là, alors que le lieu ne répondait pas aux exigences de protection nécessaires.

1. Comment expliquer que les autorités aient autorisé le dépôt des déblais sachant que l'aménagement de la gravière était inadapté ?
2. Quel rôle et quelle responsabilité a eue BLS SA dans cette affaire ?

Bloc B :

En juin, l'Office cantonal des eaux et des déchets (OED) et le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus ont été informés par les propriétaires de Blausee SA de la qualité désastreuse de l'eau et de la mortalité massive de poissons.

3. Pourquoi a-t-on attendu quatre mois sans ordonner les mesures prévues par la loi tout en ayant connaissance du problème ?
4. Est-il acceptable que la Direction des travaux publics et des transports ait pesé le pour et le contre, et fait passer la poursuite du chantier avant les intérêts écologiques et sanitaires ?
5. Comment se fait-il que les organes de surveillance du Grand Conseil n'aient pas été informés ?

Bloc C :

Les propriétaires de l'entreprise Blausee SA ont fait savoir qu'en juin 2020, une descente de police qui aurait permis de récolter des preuves a été annulée au dernier moment.

6. Qui a ordonné l'annulation de cette opération et pour quelle raison ?
7. L'autorité compétente qui a annulé la descente de police en avait-elle la compétence ?
8. Pourquoi le Ministère public n'a-t-il pas ouvert la procédure dès juin 2020, puisque la police disposait déjà de toutes les informations nécessaires ? Pourquoi n'a-t-on pas ouvert tout de suite une procédure pénale pour dommages à la propriété qualifiés malgré un soupçon initial évident ?
9. Comment se fait-il que les autorités n'aient donné aucune indication à la population concernant cette situation inacceptable ?
10. Comment se fait-il que les organes de surveillance du Grand Conseil n'aient pas été informés ?

Motivation de l'urgence : La lumière doit rapidement être faite sur les irrégularités qui entachent la rénovation du tunnel de faîte du Lötschberg. Ce n'est qu'ainsi que la confiance dans le gouvernement et les autorités pourra être rétablie. La population a le droit d'obtenir des réponses à ses questions.

Destinataires

– Grand Conseil